

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 20 MARS 2026

-----

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	24
Nombre de conseillers absents :	3
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	3
Nombre de votants :	27
Date de la convocation :	16 mars 2026
Date d'affichage :	16 mars 2026

-----

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ Gildas, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, TOUDIC Marie-Evelyne, PICART Olivier, KERTUDO Maryline, TROGOFF Olivier, BONIZEC Christel, ESNEU Pascal, L'HOSTIS Florence, MARTIN Sébastien, CALLLENNEC HUET Edith, LE GALL Pascal, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, LE BALCH Elise, LE POUL Christian, CHARLIER Claire, QUERRIEN Bruno, CLECH Vincent, HADJADJE Valérie, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, NICOL Marie-Noëlle

Absents : BRIER Sandrine, GUEVELOU Laurent, LE GALL Maël

Procurations : BRIER Sandrine à BRIAND Sandrine, GUEVELOU Laurent à LE MIGNOT Daniel, LE GALL Maël à CLECH Vincent

Secrétaire de séance : CRENN Méghane

**N°2026/37**

## Institutions et vie politique

### *Nomination d'un secrétaire de séance*

---

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :**

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

**NOMME Méghane CRENN**, secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,  
Méghane CRENN

